



Service de prévention spécialisée

Plan de continuité d'activité

Mis à jour et validé par le directeur en décembre 2025

Le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) est le document formel qui recense les instructions et le déroulement des opérations dès la déclaration par le Directeur Général d'une situation de criticité justifiant des mesures de continuité d'activité.

Le présent PCA est rédigé en application de l'article L.4121-1 du Code du Travail qui oblige l'employeur à prendre toute mesure permettant d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de chacun.

Le PCA est en application dès son déclenchement, par le Directeur Général, au regard des instructions gouvernementales, à la situation de criticité des services.

Le PCA a vocation à s'appliquer principalement aux salariés de l'association PASSAGE mais aussi aux bénévoles, aux partenaires et aux usagers.

Responsable du PCA :

- Nom/Prénom : Directeur général en poste
- Tel interne : 04 50 27 60 98
- Tel portable : 06 20 88 85 77
- Mail de contact : passage3@passage.asso.fr

Sommaire

1.	Fiche établissement.....	3
2.	Type de crise pouvant survenir	4
3.	L'alerte et la cellule de crise.....	4
3.1.	La mise en alerte au sein de l'établissement	4
3.2.	La cellule de crise	5
4.	Plan de continuité d'activité	5
4.1.	Plan de continuité	5
4.2.	Tableau de répartition des tâches en cas d'absentéisme des personnels à 50% et 70%....	6

1. FICHE ETABLISSEMENT

- Association PASSAGE Service de Prévention Spécialisée – mission de Service Public / Protection de l'Enfance
- Adresse du siège social : 1 allée des Salomons 74000 ANNECY
- Locaux éducatifs :
 - 60 avenue de France 74000 Annecy
 - 20 avenue de Chevène 74000 Annecy
 - 22 avenue de Chevène 74000 Annecy
 - 48 avenue du Parc des Sports 74000 Annecy
 - 8 avenue du Stade – Meythet 74960 Annecy
 - 16 rue des Grandes Teppes – Seynod 74600 Annecy
 - 5 place Jean Moulin – Cran Gevrier 74960 Annecy
 - 122 rue Simon Tissot Dupont 74210 Faverges
 - 16 avenue Edouard André 74150 Rumilly
 - 1 place de la Libération 74160 Saint Julien en Genevois
 - 235 route de St Julien 74520 Valleiry
 - 6 passage Jean Moulin 74100 Annemasse
 - 2 rue Jean Jaurès 74100 Ville la Grand
 - 3 impasse des Hutins 74240 Gaillard
 - 11 rue de la Vallée – Seynod - 74600 Annecy
- Description du type d'activité :
 - Présence sociale sur l'espace public, travail de rue dans les quartiers
 - Travail en partenariat
 - Activités éducatives collectives : sorties, séjours éducatifs
 - Chantiers éducatifs
 - Accompagnements éducatifs individuels sur des problématiques santé, scolarité, insertion, justice, logement, famille, socialisation, citoyenneté, culture, sport, ...
 - Travail avec les familles
 - Permanences assurées 1 à 2 fois par semaine dans un local
- Description de l'environnement sanitaire : Service de prévention spécialisée intervenant sur 7 communes et 2 communautés de Communes.

2. TYPE DE CRISE POUVANT SURVENIR

Un « risque » est un événement dont l'arrivée aléatoire, est susceptible de causer un dommage aux personnes ou aux biens, ou aux deux à la fois.

Concernant l'association PASSAGE, les risques identifiés à ce jour sont les suivants :

Risques naturels (canicule – grand froid - séisme)
Risques Ressources Humaines
Risques sanitaires
Mouvements sociaux

Toutefois cette liste n'étant pas exhaustive, des risques pourront être revus en fonction des directives gouvernementales.

Les conséquences d'un événement identifié parmi ces risques peuvent être défavorables au fonctionnement de la structure, dommageables pour le bien être des jeunes accompagnés et des salariés, voire compromettre leur sécurité.

L'évènement ne va pas toucher tous les secteurs d'activités avec la même ampleur et tous les jeunes ne présenteront pas la même vulnérabilité face au danger. Toutefois **la poursuite de la mission de service public pourrait connaître un déséquilibre qu'il est nécessaire d'anticiper.**

Concernant un risque informatique de piratage de nos données, nous avons procédé à une sécurisation de l'ensemble de nos données sur des serveurs externalisés et différents. Ce système permet de récupérer nos données en temps réel, les sauvegardes ayant lieu tous les soirs. Une restauration sera faite par nos prestataires extérieurs.

3. L'ALERTE ET LA CELLULE DE CRISE

3.1. La mise en alerte au sein de l'association

La réception de l'alerte doit être fonctionnelle en heures travaillées et en période d'astreinte (soirs et week end). L'objectif est de traiter l'alerte le plus rapidement possible et de mettre en place une organisation suite au déclenchement du plan de continuité de l'activité de l'établissement.

L'alerte suite à la survenue d'un événement impactant l'association

1. Identification de l'évènement.
2. Concertation au sein de la cellule de crise.
3. Décision du directeur général de déclencher le plan de continuité de l'activité de l'établissement.
4. Alerte et information de l'ensemble du personnel de l'association et des personnes accompagnés de l'organisation mise en place et des mesures à appliquer

5. Alerte des autorités du déclenchement du plan de continuité d'activité et information sur les mesures mises en place et des difficultés rencontrées par l'association.

3.2. La cellule de crise

La cellule de crise est l'organe de commandement essentiel au bon fonctionnement de l'établissement lors de situations sanitaires exceptionnelles. Les informations y sont centralisées, la stratégie y est décidée et les ordres donnés en conséquence.

Cette organisation décisionnelle rassemble les cadres hiérarchiques et technique de l'association pour coordonner avec le directeur général et en lien avec le président de l'association les dispositions à prendre.

Les réunions auront lieu en distanciel ou en présentiel au siège social selon les risques identifiés.

4. PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

4.1. Plan de continuité

Elaboration du plan de continuité

Afin d'élaborer ce plan de continuité une réflexion a été menée sur :

- L'identification des tâches essentielles et la priorisation des tâches ;
- La délégation de certaines tâches en cas d'absence des personnes titulaires ; la révision des fréquences d'intervention sur certaines tâches ;
- Les conditions de travail du personnel :
 - Aménagement des horaires et du temps de travail (heures supplémentaires ou complémentaires pour les salariés à temps partiel),
 - Aménagement des conditions de travail : mise en place du télétravail,
 - Moyens de transport (mise à disposition de véhicules de service pour le personnel éducatif et d'encadrement
 - La communication interne et externe
 - Information auprès des usagers (jeunes et familles)
 - Communiqué de presse

Mise en pratique du plan d'action de continuité :

1 - Covid-19 : mars 2020

2- Plan canicule : 2023

3 - Plan canicule : 2025

4 – Plan canicule : 2026

4.2 Tableau de répartition des tâches en cas d'absentéisme des personnels à 50% et 70%

Activité	Fonctionnement normal	Organisation en cas de crise avec 50 % d'absentéisme		Organisation en cas de crise avec 70% d'absentéisme	
		Action	Outils de gestion	Action	Outil de gestion
Gestion du personnel	1 Directeur général 6 cadres 2 comptables 1 secrétaire	Recenser les moyens humains disponibles. Reorganiser les équipes en fonction des territoires. Reorganiser le mode de travail (distanciel, présentiel). Reporter des sujets non prioritaires, à traiter ultérieurement	Tableau des absences / planning.	Recenser les moyens humains disponibles. Reorganiser les équipes en fonction des territoires. Reorganiser le mode de travail (distanciel, présentiel). Reporter des sujets non prioritaires, à traiter ultérieurement	Tableau des absences / planning.
Communication institutionnelle	1 Directeur général 6 cadres 2 comptables 1 secrétaire	1- à l'interne Informer les équipes par mail et / ou note de service et / ou réunion d'équipe 2- à l'externe Informer les partenaires et les autorités officielles (Etat, conseil départemental, collectivités)	1- à l'interne boites mails professionnelles réunion d'équipe SMS professionnels 2- à l'externe boites mails des interlocuteurs courrier postal communiqué de presse par téléphone	1- à l'interne Informer les équipes par mail et / ou note de service et / ou réunion d'équipe 2- à l'externe Informer les partenaires et les autorités officielles (Etat, conseil départemental, collectivités)	1- à l'interne boites mails professionnelles réunion d'équipe SMS professionnels 2- à l'externe boites mails des interlocuteurs courrier postal communiqué de presse par téléphone
Accueil de public au sein de l'établissement/ Permanences au local	11 Equipes éducatives	Recenser les moyens humains disponibles. Mutualiser l'accueil public local inter équipes. Réduire les temps de permanence dans les locaux. Mettre en place un dispositif d'heures supplémentaires.	Tableau des absences. Nouveau planning. Affiche sur la porte du local de réaménagement des permanences. Information aux jeunes par les réseaux sociaux et / ou SMS de la réorganisation des permanences.	Recenser les moyens humains disponibles. Mutualiser l'accueil public local inter équipes. Réduire les temps de permanence dans les locaux. Interrompre momentanément les permanences dans un local. Mettre en place un dispositif d'heures supplémentaires.	Tableau des absences. Nouveau planning. Affiche sur la porte du local de réaménagement des permanences ou de la fermeture. Information aux jeunes par les réseaux sociaux et / ou SMS de la réorganisation des permanences.

Activité	Fonctionnement normal	Organisation en cas de crise avec 50 % d'absentéisme		Organisation en cas de crise avec 70% d'absentéisme	
		Action	Outils de gestion	Action	Outil de gestion
Accompagnement individuel des jeunes	11 équipes éducatives	Recenser les moyens humains disponibles. Etablir, en lien avec le chef de service, une priorité des jeunes à suivre. Mutualiser sur un même bassin les moyens humains afin de maintenir les accompagnements individuels recensés. Pallier à la diminution des accompagnements individuels par un autre moyen de communication (téléphone, réseaux sociaux) Mettre en place un dispositif d'heures supplémentaires.	Tableau des absences. Tableau des suivis individuels. Affiche sur la porte du local du mode de fonctionnement dégradé. Utilisation de la permanence comme moyen de communication auprès des jeunes de ce mode de fonctionnement dégradé.	Recenser les moyens humains disponibles. Accompagner physiquement et individuellement les jeunes en extrême urgence, en lien avec le chef de service. Intensifier les relais avec les partenaires pouvant pallier notre manque d'effectif. Mutualiser sur un même bassin les moyens humains afin de maintenir notre mission de protection de l'enfance dans l'accompagnement individuel des jeunes en danger. Pallier à la diminution des accompagnements individuels par un autre moyen de communication afin de garder le contact avec le jeune (Whatsapp, snap...). Mettre en place un dispositif d'heures supplémentaires.	Tableau des absences. Planning. Tableau des suivis individuels. Affiche sur la porte du local du mode de fonctionnement dégradé. Utilisation de la permanence comme moyen de communication auprès des jeunes de ce mode de fonctionnement dégradé. Groupe whatsapp inter équipes.
Présence sociale	11 équipes éducatives	Recenser les moyens humains disponibles. Privilégier le travail de rue dans le cadre de la présence sociale. Mettre en place un dispositif d'heures supplémentaires.	Planning	Recenser les moyens humains disponibles. Se concentrer prioritairement sur le travail de rue. Mettre en place un dispositif d'heures supplémentaires.	Planning
Activités collectives dont sorties, séjours éducatifs, chantiers éducatifs	11 équipes éducatives 1 équipe chantier éducatif	Recenser les moyens humains disponibles. Réduire les activités collectives en priorisant celles qui sont en inter secteurs. Suspendre les séjours éducatifs. Renforcer les chantiers éducatifs comme activité collective. Mettre en place un dispositif d'heures supplémentaires.	Planning activités collectives et chantiers éducatifs.	Recenser les moyens humains disponibles. Interrompre les activités collectives sauf les chantiers éducatifs. Mettre en place un dispositif d'heures supplémentaires à destination des activités collectives chantiers.	Planning chantiers éducatifs.
Réunions partenariales	1 directeur général 5 chefs de service 11 équipes éducatives	Recenser les moyens humains disponibles. Classer le travail de partenariat par priorité. Reporter les réunions par ordre d'importance et de priorité.	Planning organisationnel du temps partenariat. Boîtes mails professionnelles des partenaires en informant les changements temporaires.	Recenser les moyens humains disponibles. Sélectionner exclusivement le travail de partenariat lié à notre mission de protection de l'enfance prise en charge par le C/S. Reporter les réunions par ordre d'importance et de priorité.	Planning organisationnel du temps partenariat. Boîtes mails professionnelles des partenaires en informant les changements temporaires.

Activité	Fonctionnement normal	Organisation en cas de crise avec 50 % d'absentéisme		Organisation en cas de crise avec 70% d'absentéisme	
		Action	Outils de gestion	Action	Outil de gestion
Transport des jeunes	5 chefs de service 11 équipes éducatives 1 équipe chantiers éducatifs	Optimiser le plus possible le temps de transport avec le jeune. Limiter le temps passé dans les transports.		Annuler tous déplacements de jeunes sauf urgence ou cas de force majeure	
Visites à domicile	11 équipes éducatives	Limiter les visites à domicile. Communication faite par les éducateurs aux familles et aux jeunes. Mettre en place un dispositif d'heures supplémentaires.	Planning.	Suspendre les visites à domicile sauf urgence. Communication faite par les éducateurs aux familles et aux jeunes.	
Administratif et comptabilité	1 directeur général 1 cadre technique 3 administratifs	Recenser les moyens humains. Classer les tâches par ordre de priorité secrétariat et comptabilité. Informers les fournisseurs des délais de paiement différés. Si besoin, faire appel aux prestataires extérieurs pour la comptabilité / paie exclusivement. Réduire l'amplitude horaire d'ouverture afin de poursuivre un accueil. Mettre en place un dispositif d'heures supplémentaires.	Planning. Mail d'information aux fournisseurs, partenaires et collègues. Boites mail et contacts directs pour les prestataires extérieurs. Répondeur sur standart téléphonique.	Recenser les moyens humains. Classer les tâches par ordre de priorité secrétariat et comptabilité. Informers les fournisseurs des délais de paiement différés. Faire appel aux prestataires extérieurs pour la comptabilité / paie exclusivement. Réduire l'amplitude horaire d'ouverture afin de poursuivre un accueil. Mettre en place d'un dispositif de télétravail. Mettre en place un dispositif d'heures supplémentaires ou de recrutement intérimaire sur la fonction d'accueil.	Planning. Mail d'information aux fournisseurs, partenaires et collègues. Boites mail et contacts directs pour les prestataires extérieurs. Ordinateurs portables professionnels mis à disposition pour travail à domicile. Répondeur sur standart téléphonique.



1 allée des Salomon
74000 Annecy

Guide Vigilance Canicule

DOCUMENT QUALITÉ

Type	Guide
Support documentaire	EVA PMB – Base documentaire
Version (V.0.00)	V1.01
Date de création	1 septembre 2026
Date de validation	1 septembre 2026
Prochaine révision	1 ^{er} juin 2027
Rédacteur (Nom + Fonction)	Patrick Hamard D. G
Relecteur (Nom + Fonction)	Equipe de direction
Approbation	Bureau associatif
Dispositif	Prevention spécialisée
Champ d'application	Activité prévention spécialisée et chantier éducatif
Statut	Validé

Historique des versions

Version	Date	Nature	Description modification	Auteur
V1.01	1 septembre 2026	Version 1	Création du document.	P.H
V2.02	.././..	Version 2.	Mise à jour du document	

1. Objet

Le présent guide a pour objet de définir les conduites à tenir, les mesures préventives et les supports de communication à mobiliser en cas d'épisode de canicule, dans l'objectif de protéger la santé des jeunes accompagnés, des familles et des professionnels de l'association Passage.

Il s'inscrit dans la dynamique de prévention saisonnière, activée chaque année du 1er juin au 15 septembre, conformément à la disposition spécifique ORSEC « Gestion sanitaire des vagues de chaleur ».

2. Domaine d'application

Le guide s'applique à l'ensemble des dispositifs et services de l'association Passage en Haute-Savoie (74). Il concerne les jeunes accompagnés, les familles avec lesquelles Passage est en lien éducatif, et l'ensemble des professionnels en situation de travail (au sein des antennes, en déplacement, en intervention à domicile).

Le guide est activé pleinement dès le passage en vigilance orange Canicule. ; les mesures de veille saisonnière s'appliquent dès le 1er juin.

3. Documents associés / de référence

Documents internes Passage

- **Annule et remplace** : voir notes de service précédentes.

Cadre réglementaire et institutionnel

- Disposition spécifique ORSEC « Gestion sanitaire des vagues de chaleur » (mai 2021, remplace le Plan National Canicule)
- Instruction interministérielle annuelle DGS / DGCS relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur
- Note DGCS annuelle de prévention des risques liés aux vagues de chaleur dans les ESSMS
- 3e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3, mars 2025)
- Articles L. 311-8 et D. 312-160 et suivants du Code de l'action sociale et des familles
- Articles L. 4121-1 et suivants du Code du travail (obligation générale de sécurité)
- **Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025** relatif à la prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense en milieu de travail
- Articles R. 4225-2 à R. 4225-4 du Code du travail (conditions de travail, fortes chaleurs)

Sources opérationnelles de veille et d'information

- vigilance.meteofrance.fr — carte de vigilance Météo-France
- Canicule Info Service : 0 800 06 66 66 (9 h – 19 h pendant épisode)
- auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr — alertes sanitaires régionales
- santepubliquefrance.fr — recommandations Canicule
- solidarites.gouv.fr — outils de communication officiels

4. Définitions / Abréviations

- **Canicule** : période durant laquelle les températures diurnes et nocturnes sont anormalement élevées sur une durée d'au moins trois jours et trois nuits consécutifs (définition Météo-France).
- **Vague de chaleur** : terme générique englobant les pics de chaleur (courte durée), les épisodes persistants et les canicules extrêmes.
- **Hyperthermie** : élévation pathologique de la température corporelle au-delà de 38 °C, liée à une accumulation de chaleur que l'organisme ne parvient plus à évacuer.
- **Coup de chaleur** : forme grave d'hyperthermie (> 39 °C) avec atteinte neurologique. Urgence vitale.
- **Déshydratation** : perte d'eau et d'électrolytes non compensée par les apports.
- **Salle refuge** : pièce identifiée comme la plus fraîche d'un site, climatisée si possible, vers laquelle les publics et personnels peuvent être regroupés en cas d'épisode aigu.
- **ORSEC** : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile.
- **ESSMS** : Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux.
- **MNA** : Mineurs Non Accompagnés.
- **DUERP** : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

5. Personnes concernées

Tous publics et personnels de l'association PASSAGE, avec attention particulière aux publics vulnérables identifiés au § 6.2.

6. Description

6.1 Comprendre la canicule et le risque en protection de l'enfance

L'exposition à des températures élevées sur une période prolongée, sans période de fraîcheur nocturne permettant à l'organisme de récupérer, peut entraîner des complications graves : déshydratation, épuisement, insolation, coup de chaleur. La chaleur fatigue toujours, et certains signes paraissant insignifiants doivent déclencher une action immédiate.

La chaleur est particulièrement pénible au début d'une vague (l'organisme ne s'est pas encore adapté), lorsqu'elle est associée à l'humidité (la sueur ne s'évapore plus) et à l'absence de vent, ou lorsque la pollution atmosphérique vient s'y ajouter.

La spécificité de la protection de l'enfance, et plus particulièrement à Passage, tient à plusieurs facteurs cumulatifs : présence de jeunes enfants ; jeunes sous traitement médicamenteux altérant la thermorégulation ; bâtiments parfois anciens et inégalement adaptés thermiquement ; vie en collectivité ; situations d'errance ou de fugue estivale ; barrière linguistique pour certains MNA ; charge éducative et émotionnelle pesant sur les professionnels exposés.

6.2 Publics Passage particulièrement vulnérables

Le tableau suivant identifie les publics nécessitant une vigilance renforcée. Chaque chef de service établit en début de saison (avant le 1er juin) la liste nominative des jeunes correspondants, conservée de manière sécurisée.

Public Passage	Facteur de fragilité	Vigilance attendue
Jeunes sous traitement psychotrope, neuroleptique ou anticholinergique	Altération de la thermorégulation, risque accru d'hyperthermie.	Coordination avec l'autorité parentale, hydratation renforcée.
Jeunes en situation de handicap psychique ou de troubles du comportement	Verbalisation difficile de la souffrance corporelle.	Repérage des signaux non verbaux, surveillance comportementale rapprochée.
MNA récemment arrivés	Méconnaissance possible des codes culturels de prévention ; barrière linguistique.	Communication adaptée, recours aux pictogrammes, accompagnement individualisé.
Jeunes en situation de fugue ou d'errance estivale	Exposition prolongée sans protection.	Coordination signalement, mobilisation dispositifs hébergement d'urgence. Mise en place de refuge climatique de journée
Jeunes pratiquant une activité physique / sportive	Effort en chaleur, déshydratation accélérée.	Seuils d'interruption activité (cf. § 6.4.5).
Professionnels exposés (Educateurs techniques, entretien, intervention extérieure)	Exposition prolongée, port d'EPI lourds.	Aménagement horaires, pauses, équipement adapté (cf. § 6.4.6).
Professionnels à fragilités spécifiques (temps partiel thérapeutique)	Fragilité physiologique particulière.	Aménagement de poste en lien avec la médecine du travail.

6.3 Conduites à tenir selon le niveau de vigilance

Niveau	Conduite à tenir
Vert / Jaune <i>Veille saisonnière</i> <i>1er juin – 15 sept.</i>	• Identification nominative des jeunes vulnérables par dispositif (cf. § 6.2). • Vérification des équipements : ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs, réfrigérateurs, accès à l'eau fraîche. • Identification d'au moins une salle refuge par site (pièce la plus fraîche). • Sensibilisation des équipes, des jeunes et des familles. Affichage des infographies (annexes A et B).
Orange <i>Activation pleine</i>	• Activation pleine du guide. Application de la cascade d'alerte (cf. procédure § 6.3). • Information et reprise du plan canicule en réunion. • Hydratation organisée et tracée pour les jeunes enfants et les publics vulnérables lors des prises en charge. • Interruption des activités physiques et sorties extérieures entre 11 h et 16 h. • Surveillance renforcée des jeunes vulnérables. • Fermeture des volets en journée, ventilation nocturne dès que possible. • Information des familles concernées (visites, retours, sorties). • Aménagement des conditions de travail des professionnels exposés (cf. § 6.6).
Rouge <i>Mobilisation maximale</i>	• Activation de la cellule de crise (cf. § 6.5) • Information et reprise du plan canicule en réunion. • Suspension de toutes les activités extérieures et sportives. • Mise à l'abri systématique aux heures chaudes (11 h – 18 h). • Si nécessaire, regroupement dans des pièces rafraîchies (recours à des locaux communaux climatisés : cinémas, médiathèques, mairies). • Surveillance médicale renforcée, lien éventuel avec le 15 et l'ARS.

6.4 Situations spécifiques Passage

De manière générale, dès que la température dépasse 28°C en journée, l'association favorisera la mise en œuvre d'un temps de travail aménagé.

Tout aménagement doit être validé par le supérieur hiérarchique dans un souci constant de la continuité de service.

6.4.1 Conditions d'hébergement nocturne (séjour éducatif)

- Fermeture des volets et stores en journée, ouverture nocturne pour ventilation dès que la température extérieure descend sous la température intérieure.
- Identification d'au moins une salle refuge climatisée par site, ou à défaut la pièce la plus fraîche, balisée et connue de tous.
- Distribution systématique de gourdes ou bouteilles d'eau dans les chambres, de vaporisateurs ; vérification quotidienne du fonctionnement des réfrigérateurs et de la disponibilité de glaçons.
- Surveillance nocturne renforcée des jeunes et plus particulièrement des jeunes sous traitement

6.4.2 Travail en milieu ouvert

- Adaptation des horaires possibles : privilégier le matin (8 h – 11 h) et la soirée (après 18 h).
- Information préalable des familles de l'horaire adopté.
- Coordination d'équipe pour éviter de multiplier les risques
- Fermeture des volets et stores en journée, ouverture nocturne pour ventilation dès que la température extérieure descend sous la température intérieure.
- Identification d'au moins une salle refuge climatisée par site, ou à défaut la pièce la plus fraîche, balisée et connue de tous.
- Distribution systématique de gourdes ou bouteilles d'eau, de vaporisateurs.
- Vigilance face aux expositions extérieures (travail de rue, déplacement extérieurs, chantiers éducatif ...), tout professionnel encadrant sera susceptible d'en aménager l'organisation et les horaires en prévention des risques. Le salarié informera alors immédiatement le supérieur hiérarchique.

6.4.3 Séjours éducatifs et sorties éducatives

- Décision avant départ : consultation de la carte Météo-France à 7 jours ; en cas de vigilance orange ou rouge prévue une revalidation de la direction est nécessaire.
- Pendant le séjour : consultation deux fois par jour de la vigilance ; interruption des activités exposées si nécessaire.
- Équipement obligatoire : chapeaux/casquettes, crème solaire indice élevé, gourdes individuelles nominatives, brumisateurs, trousse de premiers secours adaptée.
- Encadrement renforcé : ratio adapté à la fragilité du groupe, repérage préalable du centre médical le plus proche.
- Organisation des activités : privilégier les matinées et fins de journée ; repos aux heures les plus chaudes ; baignade exclusivement en zone surveillée.

6.4.4 Visites à domicile

- Adaptation des horaires : privilégier le matin (8 h – 11 h) et la soirée (après 18 h).
- Limitation des déplacements non urgents en vigilance rouge ; arbitrage par le chef de service.
- Équipement du véhicule de service : climatisation vérifiée, bouteilles d'eau dans le coffre, trousse de premiers secours.
- Information préalable des familles de l'horaire adapté.
- Coordination d'équipe pour éviter de multiplier les déplacements d'un même professionnel en zone très exposée.

6.4.5 Activités physiques ou sportives

- **Vigilance orange canicule** : interdiction d'activité physique intense entre 11 h et 16 h. Activités modérées tolérées avec hydratation toutes les 15 à 20 minutes et pauses régulières à l'ombre.
- **Vigilance rouge canicule** : suspension de toute activité physique en extérieur. Activités intérieures uniquement, en pièce ventilée ou climatisée.
- Surveillance active des signes de fatigue, déshydratation, vertiges chez chaque participant.
- Présence d'un référent secourisme désigné à chaque activité collective.

6.4.6 Spécificité chantiers éducatifs

- Aménagement des horaires : démarrage avancé, pauses prolongées aux heures chaudes.
- Travail en binôme aux heures chaudes ; interdiction du travail isolé en plein soleil.
- Mise à disposition d'eau fraîche en quantité suffisante (au minimum 3 litres par jour et par personne), casquettes, vêtements légers de couleur claire, crème solaire.
- Interruption du travail en plein air entre 11 h et 16 h en vigilance orange et rouge.

6.5 Signaux à repérer et conduite à tenir

Le tableau ci-dessous, à mobiliser par tout professionnel en contact avec un public, distingue les signaux préventifs (mesures de prévention insuffisantes) et les signaux d'urgence (effet délétère de la chaleur, urgence vitale).

Signal observé	Signification	Conduite à tenir
Bouffée de sueur en buvant un verre d'eau	DÉSHYDRATATION débutante	Faire boire immédiatement même sans soif. Maintenir une alimentation normale.
Pas d'urine depuis 5 h / urines foncées	DÉSHYDRATATION débutante	Faire boire immédiatement. Surveiller la reprise mictionnelle.
Crampes après activité physique	Activité inappropriée + DÉSHYDRATATION	Arrêt de l'activité, repos en lieu frais, hydratation. Médecin si persiste > 1 h.
Fatigue, faiblesse ou insomnie inhabituelle	ÉPUISEMENT lié à la chaleur	Mise en lieu frais, hydratation. Médecin si persiste > 1 h.
Maux de tête, nausées après exposition au soleil	INSOLATION (forme mineure de coup de chaleur)	Lieu frais, asperger d'eau, ventiler, bain frais (non froid), glaçons sur cuisses et bras. Appeler le 15 si aggravation.
Soif intense + sécheresse de la peau + perte de poids $\geq 5\%$ + vertiges / somnolence / perte de connaissance	DÉSHYDRATATION GRAVE	APPELER LE 15. Placer au frais. Si pas de trouble de conscience, faire boire.
Température > 39 °C + maux de tête violents + vomissements + propos incohérents + perte de connaissance / convulsions	COUP DE CHALEUR (urgence vitale)	APPELER LE 15. Placer au frais, déshabiller, asperger d'eau, créer un courant d'air, glaçons sur cuisses et bras.

6.6 Prévention des risques professionnels — décret du 27 mai 2025

Le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 a renforcé les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense en milieu de travail. Pour l'association Passage, cela implique notamment :

- Identifier explicitement dans le DUERP les situations de travail exposées à la chaleur, par dispositif et par poste.
- Mettre en œuvre des mesures organisationnelles, techniques et collectives de prévention.
- Mettre à disposition de l'eau potable fraîche en quantité suffisante sur tous les sites de travail.
- Aménager les horaires et les rythmes de travail dès que la situation l'exige (modulation, pauses supplémentaires, télétravail exceptionnel).
- Adapter les équipements de protection individuelle (vêtements légers, protection solaire) ; revoir les équipements de protection collectifs (ventilation, climatisation, ombrage).
- Assurer l'information et la formation des professionnels exposés, en particulier des nouveaux embauchés saisonniers.
- Activer des procédures spécifiques en cas de vigilance orange et rouge (interruption d'activité extérieure, surveillance binôme, retour au siège ou en site refuge).

Le Responsable Qualité en lien avec le directeur coordonne la mise en œuvre de ces obligations et leur traçabilité.

6.7 Numéros et ressources utiles

- **15 — SAMU** : urgence vitale.
- **0 800 06 66 66 — Canicule Info Service** : plateforme nationale, 9 h – 19 h pendant les épisodes.
- **vigilance.meteofrance.fr** : carte de vigilance, deux publications par jour (6 h et 16 h).
- **ARS Auvergne-Rhône-Alpes** : auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr.
- **Astreinte PASSAGE** : 06 38 51 31 98

6.8 Documents annexes affichables

- **Annexe A** : Infographie pour les professionnels — « CANICULE — REPÉRER, AGIR, ALERTER ».
- **Annexe B** : Infographie pour les publics — « QUAND IL FAIT TRÈS CHAUD ».



CANICULE, EN ESSMS

Adoptons les bons réflexes

Professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux,
ensemble protégeons les personnes accompagnées.



1. REPÉRER LES SIGNES D'ALERTE CHEZ LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Soyons attentifs à tout changement inhabituel de comportement ou d'état de santé.



Fatigue inhabituelle, faiblesse



Maux de tête



Nausées, perte d'appétit



Crampes musculaires



Peau chaude, rougeurs inhabituelles



Propos incohérents, confusion, somnolence



EN CAS DE SIGNE D'ALERTE OU DE DOUTE :
APPELEZ LE 15
et prévenez votre encadrement.



À SAVOIR
Les personnes âgées, en situation de handicap, atteintes de maladies chroniques, sous traitement ou à mobilité réduite sont particulièrement vulnérables à la chaleur.

2. ADOPTER LES BONS RÉFLEXES AU QUOTIDIEN



Hydrater régulièrement la personne accompagnée.
Proposer de l'eau régulièrement tout au long de la journée.



Rafraîchir l'environnement : ventilation, brumisateurs, adaptation de la température.



Adapter l'alimentation : repas équilibrés, en quantité suffisante, adaptés à l'appétit de chacun.



Maintenir les locaux au frais : fermer volets et rideaux le jour, aérer tôt le matin et le soir.



Adapter les vêtements : vêtements légers, amples, en coton. Couvre-chefs si tolérés.



Adapter les activités : privilégier les temps calmes, limiter les efforts et les sorties aux heures les plus chaudes.



Être à l'écoute : repérer les changements de comportement et signaler toute situation inhabituelle.



Surveiller régulièrement l'état de santé et adapter l'accompagnement si nécessaire. Tracer les observations.



Communiquer en équipe et faire des transmissions régulières. Coordination renforcée.



Éviter les risques supplémentaires : adapter les traitements selon prescriptions, limiter l'exposition à la chaleur, surveiller l'hydratation et l'alimentation.

3. LES NIVEAUX DE VIGILANCE CANICULE



VIGILANCE VERTE
Pas de chaleur particulière.
Restez attentifs.



VIGILANCE JAUNE
Il fait chaud.
Soyez attentifs, adaptez vos activités et continuez à vous hydrater.



VIGILANCE ORANGE
Il fait très chaud.
Limitez les efforts physiques, veillez sur les personnes vulnérables et restez au frais.



VIGILANCE ROUGE
Chaleur extrême, risque sanitaire élevé.
Renforcez toutes les mesures de prévention et suivez les consignes des autorités.

 Les niveaux de vigilance sont diffusés par Météo-France et les autorités sanitaires.

4. ORGANISER LA PRÉVENTION DANS L'ÉTABLISSEMENT

- ✓ Intégrer le risque canicule dans le plan bleu / gestion des risques.
- ✓ Identifier les personnes à risque et ajuster l'accompagnement.
- ✓ Adapter l'organisation du travail et les plannings.
- ✓ Garantir l'accès à l'eau et aux espaces rafraîchis.
- ✓ Vérifier le bon fonctionnement des équipements (ventilation, climatisation, brumisateurs...).

- ✓ Assurer une communication claire entre les équipes.
- ✓ Informer et sensibiliser les professionnels et les personnes accompagnées.
- ✓ Évaluer et ajuster régulièrement les mesures.



5. DOCUMENTS ET OUTILS À PRÉVOIR

- ✓ Plan bleu / procédure canicule de l'établissement à jour.
- ✓ Registre des personnes vulnérables ou à risque.
- ✓ Protocoles d'alerte et d'appel des secours (15).
- ✓ Conduites à tenir en cas de coup de chaleur (fiches réflexes).
- ✓ Traçabilité de l'hydratation et des surveillances.
- ✓ Coordonnées des référents (médecin coordonnateur, infirmier(ère), astreintes) et numéros d'urgence.

- ✓ Vérification des équipements de rafraîchissement.
- ✓ Stock d'eau et matériels adaptés (ventilateurs, brumisateurs...).
- ✓ Organisation des transmissions et des surveillances renforcées.
- ✓ Adaptation des activités, repas, horaires et traitements si besoin.
- ✓ Suivi des températures des locaux si procédure interne.
- ✓ Mise à jour du DUERP / évaluation des risques et plan de continuité d'activité si nécessaire.



Le bien-être et la santé des personnes accompagnées sont notre priorité, tout au long de l'été.



VEILLE QUALITÉ
— ESSMS —

☀️ QUAND IL FAIT TRÈS CHAUD ☀️

Les bons gestes à connaître



JE BOIS DE L'EAU SOUVENT



**JE RESTE AU FRAIS DANS LA
MAISON**



JE PORTE DES VÊTEMENTS LÉGERS



PAS DE SPORT, PAS D'EFFORT



JE ME REPOSE ET JE DORS BIEN



**SI JE NE ME SENS PAS BIEN, JE LE
DIS À UN ADULTE**



EN CAS D'URGENCE

Appelle le 15 — SAMU

ou demande à un adulte de t'aider.

